



COMMUNIQUÉ AUX MAÎTRISES ET CADRES

Montreuil, le 17 janvier 2020

MOBILISATION DES MAÎTRISES ET CADRES

LE 24 JANVIER, REDISONS NON AU GOUVERNEMENT !

Les Maîtrises et Cadres de la SNCF et des entreprises de la branche ferroviaire de droit privé ont pris toutes leur place dans ce conflit contre la réforme des retraites.

Et pour cause, ils sont pleinement pénalisés par ce régime à points.

Seuls les dividendes des actionnaires et les assurances sortent gagnants de cette dévalorisation du travail.

Au bout du 44^{ème} jour, la mobilisation chez les Maîtrises et Cadres est toujours importante.

L'encadrement ne s'est pas marginalisé vis-à-vis de l'ensemble des cheminots, il sait et le dit : le projet du Gouvernement est néfaste pour les droits du salariat, et souhaite son retrait.

LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Depuis le rapport Delevoye, rien n'a réellement changé sur le fond de la réforme. Au contraire, le Gouvernement durcit le ton. Même le prétendu compromis sur l'âge pivot s'avère être une impasse, puisse qu'il exige 12 milliards d'économie avec des recettes amputées.

La prise en compte des carrières complètes fera mécaniquement chuter le niveau des pensions, sauf à s'éterniser au travail ou à se financer une complémentaire par capitalisation.

PAS D'UNIVERSALITÉ, MAIS UNE FRACTURE RENFORCÉE DE LA SOCIÉTÉ

Cette notion de carrière complète pénalise encore plus les femmes, dont les déroulements sont hachés et pénalisés, parce que pour progresser, il faut donner un temps de présence et une disponibilité, même pendant les repos, importants lorsqu'on est encadrant. Les études sont unanimes : plus le temps de travail est grand, plus il est difficile de concilier la vie familiale et le travail, plus les femmes sont généralement mises à l'écart... Les archaïsmes ont la vie dure.

L'autre fracture est provoquée par la moindre contribution des hauts revenus aux régimes par répartition. Alors qu'aujourd'hui, ils cotisent sur l'ensemble de leur salaire jusqu'à 27 016 € brut/mensuels, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à 10 000 €. Les cotisations de solidarité, d'un montant total de 9,94 %, seraient ramenées à 2,8 %, soit une perte de 4,8 milliards d'Euros par an !

La réforme de l'épargne retraite de la loi Pacte (adoptée en 2019), renforce la défiscalisation et assouplit les modalités de versement de l'épargne retraite.



REFUSONS DE COLPORTER LES CONTRE-VÉRITÉS

Depuis début janvier, la DRH de la SNCF demande aux encadrants de faire la promotion du futur régime et de supposées contreparties. Or, cette réforme entérinera un recul social si nous nous n'y opposons pas. Déjà, du temps de Guillaume Pepy, les mensonges se sont accumulés notamment sur les deux réformes ferroviaires. Aujourd'hui, la Convention Collective, notamment le dernier accord proposé à signature sur la classification et la rémunération, est inférieure à toutes les entreprises de droit privé. L'ancien DRH de la SNCF affirmait la transposer directement à la SNCF pour les contractuels et les nouveaux embauchés. Quant au déroulement de carrière du Statut, il indiquait vouloir « l'alléger » de tous les éléments protecteurs collectifs : adieu l'objectif de transparence et d'égalité.

Les indicateurs de l'observatoire social de la SNCF sont clairs : les Maîtrises et Cadres sont en rupture des orientations des COMEX. Demain, pour réaliser un travail de qualité, il nous faudra de la sérénité et de la cohésion. Refusons l'opposition entre catégorie de cheminots.

LE GOUVERNEMENT N'A PLUS DE SUBTERFUGE

L'enfumage sur l'âge pivot n'a ébloui personne. Négocier avec une épée de Damoclès est un faux semblant. La population française n'a pas applaudi cette mauvaise pièce, si mal jouée. Tous les sondages démontrent un soutien inamovible pour notre mouvement. Les entreprises privées répondent de plus en plus présent aux journées d'action lancées par l'intersyndicale CGT, CFE-CGC, FO et Solidaires.

De nombreuses professions ont obtenu des reculs, tout en poursuivant la lutte pour faire chuter ce projet de régression sociale. Les masques tombent, avec la multiplication des scandales démontrant la main de la finance à l'origine des réformes de la Macronie.

Le 22 et 23 janvier, les salariés de notre pays sont appelés à agir dans leurs entreprises. C'est l'occasion pour les cheminots de porter leurs revendications sur l'emploi et notamment la réinternalisation du travail, sur les salaires et une Convention Collective Ferroviaire pour tous les cheminots.

**Le 24 janvier 2020, tous ensemble,
nous pouvons marquer notre engagement
par une journée exceptionnelle de grève et de manifestation.**

**La place que prendront les maîtrises et cadres, comme depuis le début du conflit, sera
observée par tous.**

**Cheminots Maîtrises et Cadres de tous métiers,
restons solidaires et déterminés !**